Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 062f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe s'exprime sur la controverse au sujet des caricatures du prophète Mahomet

Strasbourg, 06.02.2006 – « La violence, la destruction et la haine qui ont marqué certaines des protestations contre la publication de caricatures du prophète Mahomet au cours du week-end sont parfaitement inacceptables mais je suis certain que la grande majorité des populations musulmanes ne les approuvent pas même si ces caricatures les ont profondément offensées » a déclaré Terry Davis dans le cadre de la controverse qui a surgi après la publication, dans plusieurs journaux européens, de caricatures du prophète Mahomet.

« Nous devons tous agir sur la base du dialogue et du respect mutuel pour éviter une nouvelle escalade. Les responsables politiques et religieux des pays musulmans se doivent d'apaiser les choses ».

Quant aux caricatures proprement dites, je dois avouer que toutes les libertés, y compris la liberté d'expression, comprennent des responsabilités.

La Convention européenne des Droits de l'Homme garantit la liberté d'avoir des opinions et de recevoir et de communiquer des informations ou des idées. La Cour européenne des Droits de l'Homme a aussi toujours statué en faveur de cette liberté même lorsque les points de vue exprimés étaient choquants.

Cela étant, le droit d'être blessant ne justifie pas de l'être. Il appartient aux rédacteurs et aux journalistes d'utiliser leur bon sens pour décider de ce qui devrait être ou non publié. La publication des caricatures n'a vraisemblablement pas transgressé de limites juridiques mais elle a certainement porté atteinte aux normes éthiques fondées sur le respect mutuel et l'acceptation des convictions religieuses d'autrui », a conclu le Secrétaire Général.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.